

2024

Dossier de demande d'autorisation environnementale du Laboratoire Souterrain de Bure

DAE 2 - Plan de situation du projet

ENVDOADQD230092





Introduction

La présente pièce intitulée « Plan de situation du projet » correspond à la pièce DAE 2 du dossier de demande d'autorisation environnementale du Laboratoire souterrain du Centre Meuse/Haute-Marne.

Cette pièce répond aux exigences de l'article R.181-13, 2° du code de l'environnement qui prévoit que le dossier de demande d'autorisation environnementale comprend : « *La mention du lieu où le projet doit être réalisé ainsi qu'un plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000, ou, à défaut au 1/50 000, indiquant son emplacement* ».

Référence	Titre	Format
DPLALS09-0427F	Plan de situation - Projet	A2





**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

www.andra.fr



© Andra • 2024 • Création graphique : Agence Les Récréateurs • Crédit photo : Andra